

# **L'autre Parole**

*Bulletin de l'AQDR Laval*

*« Pour Humaniser la Vie des Aînés »*

**Vol. 11 Édition Automne 2004**



**Le bulletin est publié par l'AQDR Laval. Pour vos commentaires et suggestions, et pour vous inscrire comme membre, communiquez avec notre bureau au 1450, boul. Pie X, local 210, Laval (Québec) H7V 3C1**

**Tél.: (450) 978-0807 Téléc.: (450) 978-9808 Courriel : [aqdrlaval@qc.aira.com](mailto:aqdrlaval@qc.aira.com)**

**Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00**

**Éditeur :** Laurent Guay  
**Conception graphique :** Linda Giard  
**Collaborateurs :** Aldéo Bernard  
André de Lorimier  
Guy Rivet  
Odette Guay  
Martin Montoudis  
Ghaida Haoui  
Madeleine Bureau

### Conseil d'administration

**Président :** Laurent Guay  
**1<sup>er</sup> Vice-président :** Martin Montoudis  
**2<sup>e</sup> Vice-présidente :** Georgette Mather  
**Trésorier et secrétaire :** Aldéo Bernard  
**Administrateurs :** Jocelyne St-Gelais  
Janine Hau-Palé  
Lise Farley  
Laurent Giasson  
Andrée Blanchard  
**Secrétariat :** Linda Giard

### Comités :

Fiscalité et revenu	Santé
Logement et transport	Pauvreté
Activités	Communications
Téléphones	Recrutement

Bulletin L'Autre Parole

**« Les opinions exprimées dans les différents articles sont la responsabilité exclusive des auteurs des textes et n'engagent pas l'AQDR Laval et ses administrateurs. »**

### Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN-1705-9046

## *Dans ce numéro*

Mot du président	page 3
Les coûts d'hébergement en CHSLD	page 5
L'hémodynamique à Laval	page 8
Êtes-vous un bon patient ?	page 9
Les Aînés se défendent au Parlement	page 10
Lettre aux survivants de Beslan	page 11
La chronique du frère André	page 13
Clôture du Parlement des Sages	page 14
Déclaration ministérielle	page 14
Nomination de M. Jacques Cotton	page 16
Les aînés s'emballent pour leur hôpital	page 17
Mot de Mme Jocelyne Guertin	page 18
L'hypertension artérielle	page 19
Théâtre d'Art Lyrique de Laval	page 20
Obligations à taux fixe du Québec	page 21
Sortez avec vos petits enfants	page 22
Transport en commun adapté	page 23
Partage humanitaire	page 24
Programme la Rose d'Or	page 25
La ligne Référence aînés	page 27
Une Étoile Aînée	page 27
Mot de Mme Michèle Courchesne	page 27

1592, boul. St-Elzéar Ouest, Laval, H7L 3N2  
Téléphone : (450) 681-7753



IMPRESSIONS  
**numéricart**  
numericart@numericart.ca



Laurent Guay

## *Mot du Président*

### *« Le détournement de mission »*

Je termine la lecture de « Ma Vie » de Bill Clinton, ex-président des États-Unis. Cette brique de mille pages, malgré ses longueurs et une incroyable quantité de détails au sujet des personnages politiques que l'ex-président a rencontrés dans sa longue carrière politique, peut être considérée comme un excellent cours d'histoire contemporaine.

Il y raconte entre autres choses qu'un de ses professeurs de l'Université de Georgetown a eu sur lui une influence particulièrement durable. Il s'agit de Carroll Quigley qui donnait un cours sur l'évolution des civilisations.

*Ce professeur « disait que pour parvenir à leurs objectifs militaires, politiques, économiques, sociaux, religieux et intellectuels, les sociétés doivent mettre en place des instruments organisés... Le problème, selon lui, est que tous ces instruments finissent par être institutionnalisés c'est-à-dire par être pris en main par des groupes de défense d'intérêts catégoriels plus tournés vers la préservation de leurs acquis que vers la satisfaction des besoins pour lesquels ils ont été créés. Une fois que c'est le cas, la situation ne peut changer qu'en réformant ou en contournant les institutions. Et en cas d'échec, la réaction et le déclin s'installent. »*

Et Bill Clinton poursuit : *« De ma campagne de 1992 jusqu'à mon second mandat présidentiel, j'ai souvent cité le professeur Quigley, espérant que cela incite mes concitoyens et moi-même à mettre en pratique ce qu'il prônait. »*

Quel est le lien entre cette citation et notre rôle à l'AQDR ? Notre société devenant de plus en plus complexe et le nombre d'institutions affectant notre vie augmentant sans cesse, il est malheureux de constater que nombre de nos « instruments organisés » dont parle ce monsieur Quigley sont entre les mains de **personnes plus intéressées, peut-être de façon inconsciente, à la préservation de leurs acquis qu'à la satisfaction des besoins pour lesquels ces instruments ont été créés. C'est ce qu'on peut appeler un « détournement de mission ».**

Aussi, la vigilance s'impose pour chacun de nous. Il faut être présents comme citoyens et ne plus accepter d'être manipulés et bêtement pris en charge, sans droit de regard, par les instances politiques, administratives, syndicales ou religieuses. Ceci comprend également les médias de communication qui font trop souvent passer le profit avant l'objectivité journalistique.

Le citoyen doit avoir droit au chapitre et prendre ses responsabilités lors des élections et nominations des diverses administrations, se tenir informé sur les décisions qui peuvent l'affecter et suivre de façon la plus objective possible les différents débats ayant cours dans notre société.

Enfin, le citoyen doit exiger de tous et surtout de lui-même, une grande rigueur intellectuelle afin de se débarrasser des mythes et des préjugés qui viennent trop souvent obscurcir et fausser nos débats.

**Laurent Guay** président

# B a b i l l a r d



## Programme Privilège 2004

À titre de membre de l'AQDR vous bénéficiez des économies suivantes sur vos assurances :

**Automobile : 12 %**  
**Habitation : 10 %**

Pour informations :

Jean-Denis Chartrand  
Agent en assurance de dommages

Tél. : (450) 433-6455  
1 866 433-6455

Télé. : (450) 434-3338  
Courriel : jdchartrand@capitale.qc.ca

28, côte Saint-Louis Ouest  
Bureau 001  
Blainville (Québec) J7C 1B8



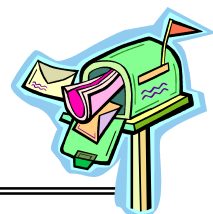
### Recherche bénévole

L'AQDR Laval à besoin de bénévoles pour son Comité de téléphone.

Une fois par mois, vous aurez à faire quelques appels téléphoniques, dans le confort de votre domicile, pour inviter nos membres à nos activités.

Pour plus d'informations, communiquez avec Linda Giard au (450) 978-0807.

## Courrier des lecteurs



Vous avez une opinion, une idée, un commentaire ? Partagez-les !

*Courrier des lecteurs*

1450, boul. Pie X, bureau 210  
Laval (Québec) H7V 3C1

Télécopieur : (450) 978-9808  
Courriel : aqdr.laval@qc.aira.com

## COMMUNIQUÉ

La Maison l'Esther en collaboration avec la maison Le Prélude offre des groupes pour les enfants exposés à la violence conjugale. Ce projet pilote financé par la Régie Régionale de Laval, s'adresse aux filles et aux garçons âgés entre 6 et 12 ans. Ce groupe a pour objectif d'aider les enfants à se déculpabiliser face à la violence qu'ils ont vécu. Les rencontres débuteront à la fin septembre. Ce projet prévoit également un suivi individuel et des rencontres de groupe pour les mères.

Pour vous inscrire ou pour de plus amples informations,

**demandez Julie: (450) 963-6161**

**ou appelez Lyne, au Prélude, :  
(450) 682-3050.**



**GUY RIVET, I.L.L.**  
Représentant en épargne collective  
inscrit auprès de Services financiers  
Dundee Ltée

275, Molière  
Laval (Québec) H7N 2G4

Tél.: (450) 669-3812  
Télé.: (450) 669-3812

Société du Groupe Gestion de patrimoine Dundee [grivet@patrimoinedundee.com](mailto:grivet@patrimoinedundee.com)

# LES COÛTS D'HÉBERGEMENT EN CHSLD



Guy Rivet

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a délégué à la Régie de l'assurance maladie (RAMQ) l'administration du programme de contribution financière des adultes, (18 ans ou plus), hébergés dans un établissement du réseau de la santé.

## LES COÛTS

Étant gratuits pour tous, les services sociaux et les services de santé, incluant les remèdes, sont gratuits. Sont aussi fournis sans frais : 1) tout l'équipement et 2) les articles et services nécessaires à l'hygiène et à la propreté personnelle (savon, crèmes pour le corps, mouchoirs en papier, etc.).

Cependant sont à la charge de l'adulte hébergé : les services de coiffure, les articles de soins personnels (cosmétiques, fixatifs, lotions, etc.) le tabac, les journaux, le téléphone, le téléviseur, le câble, etc.

Dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, la contribution est exigible à partir du 1<sup>er</sup> jour d'hébergement. En 2004, le coût mensuel maximum des chambres est le suivant :

- Chambre individuelle : 1 468,50 \$
- Chambre à 2 lits : 1 227,30 \$
- Chambre à 3 lits : 912,30 \$

Pour ceux qui ne peuvent assumer ces coûts, le gouvernement détermine, par règlement, la contribution qui peut être exigée de l'usager en tenant compte du revenu total de l'usager et celui du conjoint marié ou uni civilement, s'il y a lieu, de la valeur de ses biens et liquidité, ainsi que de ses charges familiales. Cependant les déductions familiales suivantes s'appliquent :

- 168 \$ par mois pour les dépenses personnelles;
- 946 \$ par mois si le conjoint n'est pas hébergé, c'est-à-dire s'il continue à résider dans son logement;

- 475 \$ par mois pour chaque enfant à charge de 18 ans ou plus;
- 379 \$ par mois pour chaque enfant de 17 ans ou moins.

Exemple : Dans le cas d'une personne célibataire ou veuve qui n'aurait, par exemple, qu'un revenu mensuel de 1 200 \$ au total (pension de la sécurité de la vieillesse du Canada et rente du Québec et aucun autre bien en banque ou en placement), sa contribution mensuelle sera de 1 032 \$, (soit  $1\ 200 \$ - 168 \$ = 1\ 032 \$$ ) et non de 1 468 \$

## RÈGLES S'APPLIQUANT À LA SITUATION MARITALE DE L'USAGER

### 1) HÉBERGEMENT D'UN ADULTE SEUL

La contribution doit lui être exigée personnellement.

### 2) HÉBERGEMENT D'UNE PERSONNE MARIÉE OU UNIE CIVILEMENT

La contribution peut toujours être exigée de son conjoint tant qu'il demeure marié ou uni civilement (art. 521.1 du Code civil). Cette règle a priorité sur le contrat de mariage ou sur le contrat d'union civile, même si ce contrat contient une clause au contraire.

### 3) HÉBERGEMENT D'UNE PERSONNE SÉPARÉE DE FAIT

Sauf exception, la contribution peut toujours être exigée de son conjoint, car aux yeux de la loi, la séparation de fait n'existe pas

### 4) HÉBERGEMENT D'UNE PERSONNE SÉPARÉE JUDICIAIREMENT

Sauf exception, la contribution peut être exigée du conjoint dont il est séparé puisque selon la loi, deux personnes séparées judiciairement continuent d'être mariées. Il est bon de rappeler que les seules causes de dissolution du mariage sont le divorce ou le décès de l'un des conjoints.

## 5) HÉBERGEMENT D'UNE PERSONNE DIVORCÉE

La contribution doit lui être exigée personnellement comme dans le cas d'une personne seule.

## 6) HÉBERGEMENT D'UNE PERSONNE DONT L'UNION CIVILE A ÉTÉ DISSOUTE

À compter de la date du jugement ou à la date de la déclaration commune de dissolution notariée, la personne doit être comme une personne seule.

## 7) HÉBERGEMENT DANS LE CAS D'UNIONS DE FAIT

Comme l'article 513<sup>1</sup> parle d'un usager marié ou uni civilement, il ne saurait être question d'exiger une contribution d'une personne avec laquelle l'adulte hébergé a vécu en union de fait.

## 8) HÉBERGEMENT DES DEUX CONJOINTS

a.- Lorsque les 2 conjoints sont hébergés dans un ou des établissements publics ou privés conventionnés, on ne doit tenir compte que des revenus et des biens propres à chacun des conjoints pour établir leur revenu de contribution respectif.

b.- Lorsque les 2 conjoints sont hébergés, l'un dans un établissement public et l'autre dans un établissement privé non conventionné, le calcul est différent. Ainsi, l'adulte hébergé en CHSLD a droit à la déduction pour conjoint et voit son revenu de contribution divisé par quatre (4).

## RÈGLES ÉTABLIES POUR ÉVALUER LA CAPACITÉ DE PAIEMENT

Le Manuel d'interprétation du Programme de contribution des adultes hébergés<sup>2</sup> énonce de multiples règles concernant l'évaluation des biens des hébergés pour fixer la contribution. Nous en soulignerons les principaux seulement, car la liste est longue.

**A- Liquidation des biens préalablement à l'hébergement :** Dans les deux années précédant l'hébergement, l'usager ne doit pas avoir donné, aliéné sans contrepartie ou avoir dilapidé de manière à se rendre admissible à une exonération

de paiement ou à une contribution inférieure à celle qui lui aurait été demandée.

**B- Prescription :** Toute action en recouvrement de la contribution d'un usager se prescrit par trois (3) ans de la date de son exigibilité.

**C- Biens exclus pour évaluer la contribution :** Les effets personnels, le mobilier de la résidence, une automobile jusqu'à concurrence de 4 000 \$, les outils nécessaires pour exercer un emploi, le capital non remboursable d'une rente, la valeur de rachat d'une police d'assurance-vie jusqu'à concurrence de 2 500 \$, une somme de 1 500 \$ en épargne, un immeuble dont la valeur n'excède pas 40 000 \$, etc.

**D- Biens et revenus inclus pour évaluer la contribution :** Nous vous donnerons un résumé des principales règles qui fixent l'évaluation des biens et des revenus soumis à la contribution. Pour les détails et les exceptions, nous vous référons au Manuel d'interprétation.

1- La résidence appartenant à une personne seule (sans famille) dont la valeur excède 40 000 \$, après la 1<sup>ère</sup> année d'hébergement ;

2- Si la résidence où l'adulte est membre d'une famille (ou avec conjoint) : tant et aussi longtemps que la famille (ou le conjoint) l'occupe, l'exemption de 40 000 \$ s'applique.

3- L'avoir liquide dépassant 1 500 \$ pour une personne seule, 2 500 \$ pour une famille, soit : fonds en banque, valeurs mobilières, créances, tout actif négociable à vue, REER, CRI à leur encaissement, etc.

Voici un exemple que nous donne le Manuel d'interprétation :

**I) Lorsque la famille continue d'habiter la résidence :**

La 1<sup>ère</sup> année et les années subséquentes: valeur nette de l'immeuble :  
48 000 \$ - 40 000 \$ = 8 000 \$

Revenu comptabilisable :  
8 000 \$ X 1% par mois = 80 \$

## II) Pour une personne seule :

La 1<sup>ère</sup> année : valeur nette de l'immeuble :  
48 000 \$ - 40 000 \$ = 8 000 \$

Revenu comptabilisable :  
8 000 \$ X 1% par mois = 80 \$

Les années subséquentes :  
58 000 \$ - 1 500 \$ = 56 500 \$

Revenu comptabilisable :  
56 500 \$ X 1% par mois = 565 \$

Par cet exemple, nous voyons que dans le cas de la famille qui habite la résidence, une somme de 80 \$ devra être ajoutée au revenu mensuel de la famille pour établir la contribution, tandis que dans le cas d'une personne seule, après la 1<sup>ère</sup> année, il faudra ajouter la somme de 565 \$ à son revenu mensuel.

### FISCALITÉ

Pour celui ou celle qui doit payer en tout ou en partie les frais de son hébergement à même ses

revenus et de ses actifs, il ne faudrait pas oublier de demander au CHSLD un reçu pour fin d'impôt en janvier de chaque année et ajouter ce reçu à ses autres frais médicaux dans sa déclaration. Comme ce montant est important, cela aidera à diminuer l'impôt. De plus, les handicapés, même en institution, ont droit à des crédits spéciaux qui sont en 2004 de 6 180 \$ au fédéral et de 2 200 \$ au provincial.

NOTES : (1) Article du Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

(2) Pour avoir accès au Manuel d'interprétation du Programme de contribution des adultes hébergés, voir le site Internet de la RAMQ, [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca). De là, aller sur Services aux citoyens, puis contribution financière – adultes hébergés.

**Guy Rivet, membre**



## RÉSEAU ENTRE-AIDANTS

Si vous prenez soin d'un membre de la famille ou d'un ami qui a un problème physique et/ou de santé mentale et vous connaissez les joies mais aussi les défis associés à l'aide naturelle, vous n'êtes pas seul...

Si vous vous demandez comment les autres assument leurs responsabilités de proche aidant, ou de quelle façon trouver de l'aide et de l'information, vous n'êtes pas seul...

**Le Réseau Entre-Aidants est là pour vous.**

**Le Réseau Entre-Aidants est un service bilingue, gratuit et confidentiel de conférences téléphoniques conçu pour informer et soutenir les proches aidants.**

**Appelez dès aujourd'hui et faites partie d'un Réseau entre-aidants.  
(514) 485-7374**

# *L'hémodynamique à la Cité de la Santé de Laval*

## **L'ensemble intégré des services reliés à la cardiologie : le chaînon manquant**



La maladie coronarienne constitue actuellement l'une des principales causes de mortalité au Québec. Le nombre de patients atteints d'une pathologie cardiaque ne cesse d'augmenter et il est primordial que le Centre de Santé et des services sociaux de Laval prenne les moyens nécessaires pour pouvoir répondre à cette demande. À ce chapitre, la région de Laval dispose d'un réseau structuré de services de première et de deuxième ligne en cardiologie.

Cependant, la Cité de la Santé de Laval pourtant le seul hôpital de cette région, ne dispose pas d'une salle d'hémodynamie, privant ainsi la population lavalloise de certaines modalités de traitement. En effet un patient qui se présente à la Cité de la Santé de Laval avec un syndrome coronarien aigu (infarctus ou angine instable) ne peut subir une angioplastie coronarienne (dilatation d'une artère) sans devoir être transféré par ambulance dans un centre hospitalier de l'île de Montréal. Ces transferts se font dans différents hôpitaux; en effet le cardiologue de la Cité de la Santé doit parfois faire plusieurs appels avant de trouver un hôpital qui puisse accepter son patient. De plus l'organisation du transfert est souvent compliquée par la non disponibilité d'une escorte qualifiée pouvant accompagner le patient.

Pour réagir à cette situation problématique, la Cité de la Santé de Laval – CHARL a demandé à l'automne 2002 l'ouverture d'une salle d'hémodynamie permettant de réaliser des coronarographies et des angioplasties. **Il est inacceptable de ne pouvoir offrir à la population de cette région la même qualité de traitement de l'infarctus que celle dont bénéficie la population de Montréal, de Québec, de Longueuil, d'Hull, de Sherbrooke et de Chicoutimi.** Ceci est d'autant plus justifié puisque selon une étude récente effectuée par le L'Autre Parole, Automne 2004

Collège des médecins du Québec, la Cité de la Santé est parmi les quatre hôpitaux du Québec ayant le plus grand nombre de patients avec un infarctus du myocarde.



L'impossibilité d'offrir à sa clientèle l'accès rapide et sur place aux services dont elle a besoin préoccupe grandement l'équipe de cardiologues et les responsables de la Cité de la Santé de Laval – CHARL. En plus de ne pouvoir offrir rapidement le traitement le plus optimal à certains patients, la nécessité de transférer un patient dans un autre centre entraîne des coûts importants. Sur une base annuelle, plus de 800 transports dont la majorité en ambulance, souvent avec une escorte médecin ou infirmière, ont été effectués pour des patients nécessitant une procédure d'hémodynamie.

De nombreux avantages pour la population et les patients sont reliés à l'ouverture d'une salle d'hémodynamie à la Cité de la Santé – CHARL. Parmi les plus importants, il faut mentionner les soins appropriés dans les cas de syndrome coronarien aigu à haut risque et en phase aiguë de l'infarctus du myocarde, le maintien et l'amélioration d'une chaîne de service de qualité, la réduction du nombre et des durées de certaines hospitalisations et surtout l'évitement de déplacements inutiles à des patients déjà vulnérables et instables.

Pour s'assurer, comme le recommande le Comité de travail de cardiologie tertiaire, que le nombre de salles soit suffisant pour répondre aux besoins et permettre d'augmenter les activités afin de contrôler les listes d'attente, il sera en effet nécessaire d'ajuster le nombre et la localisation des salles d'hémodynamie à l'évolution des besoins de la population. La région de Laval constitue un exemple flagrant d'une population pour qui les besoins en matière de cathétérisme

cardiaque vont en s'accroissant. Ce service n'étant pas immédiatement disponible sur place, le cathétérisme cardiaque (coronarographie) et l'angioplastie coronarienne ne sont plus des procédures exceptionnelles mais bien des interventions contemporaines. L'angioplastie

coronarienne est le traitement de choix recommandé par les autorités et les associations.

Comité Santé de l'AQDR Laval.

## *Êtes-vous UN BON PATIENT ?*

### *Votre médecin vous voit-il arriver avec plaisir ou avec anxiété ?*

Avant tout, sachez qu'il est permis et même souhaitable de lui poser des questions et de lui faire des confidences. «Le bon patient se préoccupe de sa santé et parle à cœur ouvert avec son médecin », dit Michael Fleming, président de l'Académie américaine des médecins de famille. Répondez par vrai ou faux.

1. Vous pouvez contester une recommandation qui ne vous paraît pas fondée.
2. Votre médecin serait vexé s'il savait que vous souhaitez obtenir un autre avis.
3. Les médecins détestent que leurs patients fassent des " recherches sur Internet.
4. On devrait préparer chaque visite chez le médecin.
5. On doit informer son médecin si on a recours à des traitements alternatifs.

#### **Réponses :**

1. Vrai. Vous avez parfaitement le droit de réclamer poliment des précisions, affirme le Dr Rebecca Patchin, porte-parole de l'Association médicale américaine. C'est de votre santé qu'il s'agit, non ?
2. Faux. Informez votre médecin de votre intention, conseille Michael Fleming. Il appréciera votre courtoisie et vous suggérera peut-être des noms. Rebecca Patchin précise qu'il n'y a rien d'inhabituel à demander un deuxième avis et que les médecins sont

plutôt contents de ne pas être seuls responsables d'un diagnostic.

3. Faux, avec bémol. «Je préfère de loin un patient bien informé à un apathique», déclare Michael Fleming. Cela dit, n'allez pas croire tout ce qui circule sur Internet. Fréquentez des sites sérieux: universités, associations médicales reconnues, gouvernements.



4. Vrai. Notez toutes vos questions, faites-vous accompagner si vous êtes nerveux, apportez la liste de tous les médicaments que vous prenez. «En vérifiant les doses et les dates de délivrance, je peux savoir si vous suivez l'ordonnance », explique le Dr Fleming.

5. Vrai. Votre médecin vous demandera sans doute pourquoi et pourra vous conseiller. Certaines thérapies peuvent contrarier l'action des médicaments.

#### **PATRICIA CURTIS**

**Reproduit avec permission. Sélection, août 2004. © 2004, Périodiques Reader's Digest Canada Limitée, Montréal, Québec**

# ***LES ÂNÉS SE DÉFENDENT AU PARLEMENT***

Dans le cadre du Parlement des sages

Geneviève Fortin

**Politique du Bien vieillir et soins à domicile, voilà les questions qui préoccuperaient les aînés s'ils étaient au pouvoir.**

Ces deux projets de loi ont été adoptés dans le cadre de la 5e édition du Parlement des Sages organisé par l'AQDR (Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées). Les travaux se sont déroulés à l'Assemblée nationale, à Québec, du 13 au 15 septembre. La délégation lavalloise était composée d'André Pelletier, Ronald St-Jean, et Laurent Guay président de la section Laval de l'AQDR.

M. Guay a été nommé ministre des Ressources naturelles, de la faune, des parcs et de l'environnement. L'homme qui suit la politique depuis ses années de collège s'est dit très impressionné par l'Assemblée nationale. « On se retrouve à travailler dans un lieu que l'on connaît par la télévision et par l'histoire. C'est là que le destin du Québec a été forgé », dit-il.

Celui qui travaillait dans le domaine de l'automatisation avant de prendre sa retraite il y a 9 ans est intervenu à la suite du discours du trône. Au moment où il s'est levé pour s'adresser à la chambre, il a vu les caméras de télévision se tourner vers lui et il a senti que tous les « députés » présents l'écoutaient avec attention. « Ça donne des émotions! », avoue M. Guay.

Au cours de leur séjour à Québec, les participants ont rencontré différents

parlementaires, notamment quelques députés lavallois. Leurs travaux ont également intéressé le président de l'Assemblée nationale française, Jean-Luis Debré, de passage en visite officielle au Québec.

Avec cet événement, l'AQDR veut familiariser ses membres qui ont à intervenir lors d'une commission parlementaire et auprès des instances décisionnelles avec le processus démocratique.



Laurent Guay participait au Parlement des sages pour la première fois.

**Article paru dans le Courrier Laval du 23 septembre 2004**

# *Lettre aux survivants de Beslan*

NDLR : Cet article très émouvant a été publié dans le journal La Presse de dimanche, le 5 septembre, Monsieur Stéphane Laporte nous fait réfléchir sur **notre rôle de témoins passifs des atrocités qui se commentent partout dans le monde inspirées par des sentiments de haine et de vengeance**. Monsieur Laporte en a accepté la publication dans notre journal.

Chers enfants,  
Ce que vous avez vécu cette semaine est dégueulasse, cruel et inhumain.

On vous a terrorisés. On vous a séquestrés. On vous a blessés. On a tué vos amis. On a volé votre enfance. On vous a marqués à vie. Vous en voudrez sûrement aux adultes durant toute votre existence. Et vous aurez raison. Les adultes sont des cons. Nous sommes des cons. Et tout est notre faute.

**Pas seulement celle des maniaques qui vous ont attaqués. Celle de tous les adultes qui acceptent de vivre dans ce monde où l'on exploite, où l'on maltraite, pour le pouvoir et pour l'argent. Celle de tous les adultes qui ne font rien pour que cela change. J'étais bien assis dans mon salon. Je vous ai vus aux nouvelles. Je me suis exclamé: « C'est ben effrayant » Et puis, j'ai changé de poste. J'ai regardé le hockey. Non, mais ça ne se peut pas. Je n'en peux plus d'être comme ça. Je n'en peux plus de me révolter durant quelques minutes de la connerie des autres sans voir la mienne. Ma connerie à moi. Celle de ne rien faire. Celle de laisser faire.**

Il y a sur la Terre une poignée de fous qui commettent des gestes immondes. Et une mer de lâches qui les regardent agir. Je ne suis pas bien dans cette mer-là. Mais je ne sais pas quoi faire pour en sortir.

Pour l'instant, je ne fais qu'y réfléchir. En prendre conscience. Les terroristes ne sont pas les seuls coupables de la tragédie en Ossétie du Nord. Nous avons tous contribué à façonner un monde qui ressemble à ça. Sauf vous. Vous, vous n'y

êtes pour rien. On ne peut pas trouver victimes plus innocentes.

Vous n'y êtes pour rien. Pour l'instant.

Parce qu'avec tout le malheur qu'on vint de mettre en vous, tous les traumatismes qu'on vous a infligés, vous risquez de vouloir vous venger. Vous risquez de grandir dans la haine. Et de devenir comme eux, comme nous.

La Terre est une grande garderie d'enfants blessés. Chaque coup que l'on reçoit, on le redonne à d'autres. C'est plus fort que nous. Ça ne finit jamais.

**... ce monde où l'on exploite, où l'on maltraite, pour le pouvoir et pour l'argent. Celle de tous les adultes qui ne font rien pour que cela change. J'étais bien assis dans mon salon. Je vous ai vus aux nouvelles. Je me suis exclamé: « C'est ben effrayant » Et puis, j'ai changé de poste. J'ai regardé le hockey. Non, mais ça ne se peut pas.**

Le cycle du malheur nous emporte tous dans son tourbillon. On n'en est pas tous rendus à attaquer des écoles. C'est plus subtil. On blesse les autres par nos mots ou par nos actions. Ou en ne faisant rien pour eux. Ou tout simplement en ne pensant qu'à soi.

La folie des hommes s'est emparée de vous. Elle a voulu vous détruire. Ne la laissez surtout pas vous rendre semblables à elle. Je ne sais pas comment vous allez faire pour continuer votre route. Comment vous allez faire pour survivre à tout ça. Pour moi, ça sera facile, je n'aurai qu'à

penser à autre chose. Qu'à changer de poste. Mais vous, vous ne pourrez pas.

Je souhaite seulement que vous n'ayez pas subi ça pour rien. Que les êtres humains vont se remettre en question. Quand on en est rendu à massacrer des écoliers, ça mérite réflexion. On ne peut pas tourner la page. Même si ça s'est passé dans un coin perdu. Est-ce qu'il faut que tous les malheurs se passent à New York pour nous ébranler vraiment ? Pour qu'on s'interroge ? Des 11 septembre, il y en a tous les jours sur la planète. S'ils nous touchaient le moins, on arrêterait tout, et on descendrait du train.

Il n'y a qu'une seule priorité. C'est la souffrance. **Tant qu'on laissera souffrir sans rien faire, nos enfants seront en danger. Le seul programme des républicains et des démocrates devrait être le partage de la richesse. La richesse économique, la richesse culturelle, la richesse du cœur. Que tous les humains soient traités avec le même respect. C'est notre devoir.** Avant de régler les heures d'ouverture des magasins et la disette de

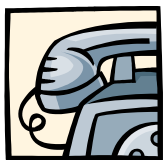
médailles aux olympiques, il faut s'attaquer à ça. Faire tout en fonction de ça. Le reste, après. **La guerre au terrorisme ne résoudra rien. Pour chaque ennemi que l'on tue, on en crée 10 qui veulent nous tuer. Ou pire. Qui veulent tuer nos enfants.**

**Tant que la priorité de ce monde sera la Bourse, tant que la priorité de ce monde sera l'argent, il y aura des gamins en sang. Mais nous, on est trop vieux pour le comprendre.**

On dit souvent que des grandes blessures naissent les grands hommes. Peut-être, petits martyrs, saurez-vous trouver comment changer le monde. Peut-être saurez-vous trouver ce que je peux faire pour aider.

Pour l'instant, je suis assis dans mon salon. Je vous regarde à la télévision. Et je vous demande pardon.

**Stéphane Laporte**



## *Exemption de frais d'assistance annuelle*

Bell Canada offre à sa clientèle âgée de 65 ans et plus une exemption de frais d'assistance annuelle. Donc, les abonnés admissibles qui en font la demande peuvent composer le 411 sans frais.

Il y a deux façons de vous prévaloir de cette exemption, par courriel ou par téléphone.

**Par courriel :** Vous devez faire parvenir le numéro d'assurance maladie ou numéro de permis de conduire via un formulaire sécurisé disponible à l'adresse suivante : [www.bell.ca](http://www.bell.ca). Utiliser le formulaire « Par courriel » sous l'onglet « Pour nous joindre ».

**Par téléphone :** Vous devez téléphoner au service à la clientèle en composant le 310-2344. Les heures d'ouverture en semaine sont de 8h00 à 17h00.

Vous pourrez ainsi obtenir sans frais les numéros recherchés. Toutefois, si vous acceptez que le système compose pour vous le numéro recherché, des frais seront portés au compte, l'acheminement de l'appel n'étant pas compris dans l'exemption des frais d'assistance annuelle.

# La chronique du frère André

Pas celui de la montagne



André de Lorimier

## Nos trois cerveaux – outils d'une grande complexité

L'évolution a permis la construction patiente et méthodique de notre cerveau actuel.

Notre cerveau le plus ancien, le **cerveau reptilien** (5 grammes), est celui de la survie. Le deuxième, le **lobe limbique** (300 grammes), fait référence à la notion de territoire. Le troisième, le **néo-cortex** (1100 à 1200 grammes), est celui de nos réalisations.

À chaque instant les 100 milliards de cellules de notre cerveau travaillent sans relâche à la coordination et la bonne marche de notre corps qui compte près de 60 000 milliards de cellules.

Est-ce que notre évolution est le fruit du hasard ?

Quel est le but de l'existence ?

Quoi qu'il en soit, la subdivision de notre cerveau en trois composantes bien intégrées répond à trois nécessités biologiques :

### 1- Le cerveau reptilien

Le cerveau reptilien est celui de l'action primaire (inconscient). Notre survie dépend de la lutte ou de la fuite dans l'action, ce qui est tout à fait sain. Les malaises ou les maladies surviennent lorsqu'il y a de l'inhibition. Lorsqu'il n'y a ni lutte ni fuite, l'attente en tension peut produire une détresse biologique.

### 2- Le cerveau lobe limbique

Le deuxième cerveau sert de transmetteur du premier cerveau vers le troisième cerveau (inconscient). Il fait référence au territoire

que l'on doit occuper. Il faut avoir sa place. Une perte de territoire équivaut à une perte d'immunité.

### 3- Le cerveau néo-cortex

Le néo-cortex reçoit de l'information des cerveaux inférieurs. Il traite, emmagasine, effectue la communication nécessaire et transmet des ordres adaptés aux besoins. Celui-ci permet la capacité de réflexion et de mémorisation.

Le côté gauche du néo-cortex s'applique aux détails, la lecture, la parole et les mathématiques notamment.

Par contre, le côté droit (holistique ou global) est celui de l'intuition, de l'émotion, de l'état nerveux.

Devant des informations contradictoires, le cerveau gauche entend la parole et le cerveau droit décide de l'émotion et de la perception la plus juste. Le néo-cortex nous pousse à trouver notre achèvement social. **L'utilisation de ses talents pour le bien commun est une source de grande satisfaction.**

En un mot être utile pour soi et pour les autres est très gratifiant.

Il n'y a pas de voie toute tracée, nous devons trouver chacun le but de notre existence. Le but de l'existence selon le Dalaï Lama est d'augmenter la chaleur du cœur.

Pour terminer voici une réflexion pertinente d'actualité :

## *L'éducation selon Platon*

Lorsque les pères s'habituent  
À laisser faire les enfants,  
Lorsque les fils, les filles, ne tiennent  
Plus compte de leurs paroles,  
Lorsque les maîtres tremblent  
Devant leurs élèves et préfèrent  
Les flatter, lorsque finalement  
Les jeunes méprisent les lois  
Parce qu'ils ne reconnaissent plus

Au dessus d'eux l'autorité de rien  
Et de personne, alors c'est là, en toute beauté  
Et en toute jeunesse, le début de la tyrannie

(PLATON, philosophe Grec, 400 ans avant  
Jésus-Christ)

Bon Automne!

**André de Lorimier** octobre 2004

## *Clôture du Parlement des sages*

### **Le Parlement des sages adopte deux projets de lois visant à améliorer la qualité de vie des aînés**

La cinquième édition du Parlement des sages s'est terminée le 15 septembre 2004 par la sanction de deux projets de loi reflétant les préoccupations des aînés. La centaine de participants inscrits au Parlement des sages 2004 a adopté la *Loi concernant la mise en œuvre d'une politique du Bien vieillir*, laquelle vise à favoriser le bien-être des aînés, stimuler leur participation, reconnaître leur contribution à la société et éliminer l'âgisme. Pour ce faire, ce projet de loi propose une politique s'articulant autour des principes tels la dignité, l'autonomie, la participation, l'équité, la santé et la sécurité des aînés.

En outre, les sages ont adopté la *Loi sur les services de soins à domicile*, qui a pour objet de mettre en œuvre des mesures visant à offrir des services de soins à domicile aux aînés pour leur permettre d'occuper leur logement dans une perspective de maintien de leur autonomie fonctionnelle. Pour ce faire, le projet de loi suggère des mesures pour garantir aux aînés des services à domicile par des professionnels de la santé, des services de soins personnels et de soutien de la personne, des services d'aide

familiale et des services de soutien communautaire.

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur Michel Bissonnet, a félicité les députés du Parlement des sages pour la rigueur de leur travail. « Encore une fois cette année, vous avez mis votre sagesse et votre expérience au service de la démocratie québécoise. Que ce soit lors du discours d'ouverture, lors de la période des questions ou lors des débats sur vos projets de loi, vos interventions ont été éloquentes, et vos textes législatifs contiennent des mesures concrètes pour résoudre des problèmes que vivent, malheureusement, de trop nombreux aînés », a déclaré monsieur Bissonnet.

Initié par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), de concert avec l'Assemblée nationale du Québec et l'Amicale des anciens parlementaires du Québec (AAPQ), le Parlement des sages a vu le jour en l'an 2000. Par la tenue de ce Parlement, l'AQDR souhaite améliorer la compétence de ses membres qui doivent

intervenir auprès des commissions parlementaires et de diverses instances décisionnelles pour défendre les droits des personnes retraitées et préretraitées dans des champs aussi variés que l'abus et la violence, les affaires juridiques, la consommation et l'économie, les finances et la fiscalité, l'hébergement, la santé et les services sociaux et le transport.

L'AQDR est une association dont l'objectif premier est d'améliorer la qualité de vie des personnes à la retraite. Cette association existe depuis 25 ans. Elle compte 40 sections

regroupant des milliers de membres partout au Québec.

Louise Dionne  
Vice-présidente communications, AQDR  
Téléphone : (514) 935-1551

Renseignements :  
Patrik Gilbert, Conseiller en communication,  
Assemblée nationale  
Bureau : (418) 644-5441  
Cellulaire : (418) 802-3899  
Internet : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

***"Déclaration de Mme Madeleine Bureau, Ministre des Affaires municipales du Parlement des Sages, présentée le 13 septembre 2004 à la cinquième législature".***

Monsieur le président,

Considérant que la majorité des personnes âgées n'ont pas nécessairement besoin de services et de soins spécifiques.

Considérant que ces personnes sont généralement locataires d'édifices à logements.

Considérant la vulnérabilité de ces personnes et les difficultés qu'elles rencontrent pour défendre leurs droits.

Le ministre des affaires municipales du parlement des sages, responsable du logement, s'engage à réviser dans son entier et dans un court terme, la loi de la Régie du logement en consultation

étroite avec les groupes sociaux intéressés.

En plus, cette annexe à la loi :

- Facilitera la mise en place d'association de défense des droits dans chacun des édifices de 25 logements ou plus.
- Obligera les propriétaires à reconnaître et à travailler en collaboration avec ces associations.
- Obligera tous les propriétaires à faciliter l'accès à l'édifice aux personnes à mobilité réduite.
- Mettra en place un service central de plaintes ou ombudsman à l'habitation.

***Nomination de monsieur Jacques Cotton  
au poste de directeur général du  
Centre de santé et de services sociaux de Laval***



Lors de la séance du conseil d'administration du 19 août 2004, les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Laval (CSSS de Laval) ont annoncé la nomination de M. Jacques Cotton à titre de directeur général. M. Cotton compte 29 années d'expérience comme gestionnaire dans le réseau de la santé et des services sociaux et jouit d'une solide crédibilité auprès de ses pairs de partout à travers le Québec. Jusqu'à tout récemment, M. Jacques Cotton dirigeait les établissements Cité de la Santé de Laval et le Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval – CHARL.

Titulaire d'une maîtrise en administration publique, l'engagement professionnel de M. Cotton est tout aussi remarquable. Il préside l'Association des directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux du Québec, occupe la vice-présidence à Urgence-santé et est membre du conseil d'administration de la Corporation d'hébergement du Québec.

La création du CSSS de Laval a été annoncée par le ministre de la Santé et des Services sociaux,

M. Philippe Couillard, le 23 juin dernier. Le nouvel établissement est né de la fusion des quatre CLSC-CHSLD publics du territoire lavallois et du centre hospitalier Cité de la Santé - CHARL. Il aura la responsabilité de coordonner une gamme de services qu'il dispensera lui-même ou avec les autres partenaires du même territoire, c'est-à-dire les cliniques médicales, les groupes de médecins de famille (GMF), les pharmaciens, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale et les différentes ressources privées du territoire, notamment celles qui offrent des services d'hébergement. Pour ce qui est des services plus spécialisés (soins médicaux spécialisés, protection de la jeunesse, réadaptation), le Centre de santé et de services sociaux de Laval devra conclure des ententes avec les établissements régionaux.

Le nouveau Centre est le principal dispensateur des services publics de santé et des services sociaux de la région. Il compte sur un effectif de 5 500 employés, il gère 1 225 lits dont 775 en CHSLD et 450 en milieu hospitalier et il administre un budget de près de 260 \$ millions.

**LA FONDATION CITÉ DE LA SANTÉ-CHARL  
a besoin de vous !**

Vous avez du temps libre et nous avons besoin de vos talents !  
Quelques heures par semaine seront d'une grande aide.

Venez nous aider pour l'organisation :

- ♦ d'activités,
- ♦ les envois postaux,
- ♦ le kiosque de vente,
- ♦ le travail de bureau, etc...

Communiquer avec madame Raymonde Duval au : **(450) 975-5347**

# *Les aînés de Laval (s')emballent pour leur hôpital*

## **La Cité de la Santé de Laval**



Il est une tradition dans plusieurs centres commerciaux que des bénévoles opèrent un kiosque d'emballage de cadeaux au profit d'un organisme à but non lucratif. **Aussi, l'AQDR, en collaboration avec la FADOQ,** a-t-elle eu l'idée d'en opérer un **au profit de votre hôpital la Cité de la Santé.** Avec son bassin de membres, aidés de leurs amis, ce projet nous semble tout à fait réalisable.

Pour ce faire, au Carrefour Laval, du 25 novembre au 24 décembre 2004, nous

aurons besoin d'équipes de bénévoles pour emballer des cadeaux de 10h00 à 21h00. **Pourquoi ne pas faire équipe avec vos amis pour une bonne œuvre, dans la joie et la bonne humeur de l'esprit du temps des fêtes ?** Vous êtes incertains de vos talents d'emballer de cadeaux ? Qu'à cela ne tienne. Une séance d'information et de formation vous sera offerte le 18 novembre où des personnes expérimentées viendront nous faire part de leur expérience et des petits trucs du métier.

**Bénévoles recherchés pour emballage de cadeaux, au profit de la Fondation de la Cité de la Santé au Carrefour Laval du 25 novembre au 24 décembre.**

L'AQDR Laval s'implique fortement depuis plusieurs années à l'étude de notre système de santé, ce qui nous fit découvrir le problème du sous financement en santé à Laval. Cette œuvre nous semble donc un prolongement naturel de nos préoccupations. Ne sommes-nous pas rendus à un âge où nous pourrions avoir de plus en plus besoin de services hospitaliers ? Alors, égoïstement, c'est à nous que nous rendons service.

Qu'on se le dise et surtout que l'on s'inscrive :

**Bénévoles recherchés pour emballage cadeaux, au profit de la Fondation de Cité de la Santé.**

Pour inscription ou information : Linda Giard, 978-0807 ou pour plus d'information, laissez vos coordonnées et il me fera plaisir de vous rappeler.

Nous avons besoin de vous. Merci et à très bientôt.

**Odette Guay,  
Membre du Comité Santé et  
Responsable du kiosque**

# *Lettre d'une Grande Dame*

## *Amie des aînés.*



Chères amies,  
Chers amis,

Mme Jocelyne Guertin

C'est avec empressement que j'ai accepté l'invitation de votre association à m'exprimer sur les raisons de mon implication auprès de vous. D'aussi loin que je me rappelle, les aînés ont toujours été au coeur de ma vie, que ce soit par des membres de ma famille que par ceux et celles que je rencontrais au sein des organismes où je faisais du bénévolat.

Aujourd'hui encore, mon rôle public m'a conduite vers vous, renforçant cette préoccupation qui m'a toujours été naturelle. Je crois d'ailleurs que cet intérêt particulier a été l'élément premier pour lequel le dossier des aînés m'a été confié.

C'est avec un immense respect que j'ai entrepris d'exercer mes responsabilités et que je poursuis mes efforts afin que la qualité de vie qui est la vôtre continue de s'améliorer de façon constante. J'ai toujours à l'esprit que les aînés constituent une réelle mémoire collective vivante, qu'ils sont notre histoire et qu'ils nous laissent un héritage formidable.

Cette préoccupation est également partagée par mes collègues et c'est pourquoi nous cherchons continuellement à répondre à vos besoins en supportant les organismes qui défendent vos intérêts. De plus, nous sommes fiers d'être à l'avant-garde, ayant été la première municipalité à créer un lieu qui vous est spécifiquement dédié, la Place des Aînés. Cette initiative, qui fait l'envie des aînés de partout dans la province, attire d'ailleurs des représentants d'autres municipalités ou d'organismes qui viennent s'informer de son fonctionnement et de l'intérêt que vous y manifestez.

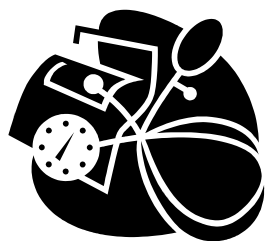
Je pourrais poursuivre en vous décrivant d'autres initiatives et d'autres réalisations. Je me contenterai plutôt de vous dire que je suis très heureuse d'être votre porte-parole au sein de l'administration municipale et que j'espère conserver votre confiance encore longtemps.

Jocelyne Guertin  
Responsable du dossier des Aînés,  
Membre du Comité exécutif,  
Conseillère municipale Quartier Souvenir-Labelle,  
Présidente du Conseil consultatif des aînés de Laval,  
Responsable des dossiers de la vie communautaire et de la culture.

# L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE

La tension artérielle qui monte et reste au-dessus de la normale est appelée HYPERTENSION.

Vous pouvez souffrir d'hypertension si le chiffre supérieur (tension systolique) ou le chiffre inférieur (tension diastolique) est trop élevé.



La tension systolique représente la pression dans vos artères lorsque le cœur se contracte et éjecte le sang dans la circulation. La tension diastolique survient

lorsque le cœur se relaxe, elle représente la pression minimale au quelle les artères sont exposées.

La plupart des gens souffrant d'hypertension ne ressentent aucun symptôme. Il n'y a aucun signe avant-coureur particulier, bien que les maux de tête fréquents, l'étourdissement, la fatigue et l'essoufflement accompagnent parfois la tension artérielle élevée.

Faire vérifier sa tension artérielle régulièrement est la seule façon de savoir si on souffre d'hypertension.

## LES RISQUES:

La tension artérielle élevée impose un fardeau supplémentaire au cœur et aux artères. Le cœur doit pomper avec plus de force et les artères doivent acheminer le sang qui circule sous une pression accrue.

Si la pression sanguine demeure élevée pendant longtemps, le cœur et les artères risquent de ne plus fonctionner aussi bien que d'habitude. D'autres organes peuvent en être aussi affectés.

Le meilleur moyen d'éviter les conséquences fâcheuses de l'hypertension est de contrôler sa tension artérielle. Pour ce faire, il faut prendre de façon régulière les médicaments prescrits et améliorer quelques habitudes de vie.

## Ghaida Haoui pharmacienne

355, boul. Samson,

Laval (Québec) H7X 2Z7

Téléphone : (450) 689-3535

## VALEURS DE RÉFÉRENCES POUR LA TENSION ARTÉRIELLE CHEZ L'ADULTE

TENSION	NORMALE	À SURVEILLER	ÉLEVÉE
SYSTOLIQUE	139 ou moins	Entre 140 et 159	160 et plus
(chiffre du haut)			
DIASTOLIQUE	89 ou moins	Entre 90 et 104	105 et plus
(chiffre du bas)			

# *Le Théâtre d'Art Lyrique de Laval*

## *C'est le temps de s'abonner*



Le Théâtre d'Art Lyrique de Laval est un organisme à but non lucratif dont la mission

est de promouvoir le développement de l'art lyrique au Québec.

Fondé en 1981, il produit des œuvres du répertoire de l'opéra et de l'opérette. Soucieux aussi de faire connaître ce répertoire à un plus large public, il présente ces œuvres dans leur version française.

Le Théâtre d'art lyrique de Laval prépare actuellement sa saison 2004-2005, une saison remplie d'émotions.

En novembre 2004 :

**Mireille**, opéra en trois actes de Charles Gounod.

Direction musicale de Sylvain Cooke.

En février 2005 :

**Tosca**, opéra en trois actes de Giacomo Puccini.

Direction musicale de Roger Lessard.

En avril 2005 :

**La Belle Héléne**, opérette en trois actes de Jacques Offenbach.

Direction musicale de Sylvain Cooke.

Les représentations ont lieu à la Salle Claude-Potvin 216, boulevard

Marc-Aurèle-Fortin, Ste-Rose, Laval.

L'abonnement de saison est de 60,00 \$ (parterre) et de 57,00 \$ (balcon). L'admission pour chacune des représentations est de : 22,00 \$, 20,00 \$ (aînés) et 18,00 \$ (balcon).

Le TALL présente également une série de 4 midi-concerts à la Chapelle du Mont-de-La Salle, 125 boul. Des Prairies. L'abonnement est de 36,00 \$.

On offre aussi l'abonnement jumelé (spectacle et midi-concert) au coût de 92,00 \$.

Pour de plus amples informations, communiquez avec :

Nathalie Lavergne au 450-687-2230.

Courriel : tall@supernet.ca

La direction du Théâtre d'Art Lyrique de Laval a gracieusement mis à la disposition des membres de l'AQDR Laval 2 paires de billets qui seront remis gratuitement à ceux qui s'intéressent à l'art lyrique et qui voudront ainsi vivre une expérience musicale inoubliable. À cet effet il s'agira d'appeler le plus rapidement possible notre secrétaire-exécutif, madame Linda Giard

# OBLIGATIONS À TAUX FIXE DU QUÉBEC

Les Obligations à taux fixe du Québec vous permettent de **bénéficier de revenus constants et élevés dès la première année**. De plus, avec la gamme des termes offerts, vous pouvez diversifier les échéances de vos placements.

- Revenus d'intérêt garantis pour toute la durée du placement.
- Choix d'échéances variant de un à dix ans.
- Taux d'intérêt fixé en fonction de l'échéance choisie; généralement, plus l'échéance est longue, plus le taux est élevé.
- Choix d'intérêts simples ou composés.
- Intérêts simples versés annuellement (achat minimum de 100 \$) ou mensuellement (achat minimum de 10 000 \$).

## FICHE DESCRIPTIVE

**Échéance** : 1 à 10 ans, au choix de l'acheteur.

**Type d'intérêt** : Simple ou composé.

**Paiement d'intérêt** : Obligations à intérêt simple: annuellement ou mensuellement (voir la rubrique Montant d'achat), au choix de l'adhérent.

Obligations à intérêt composé: capitalisation annuelle à la date anniversaire de l'achat.

**Taux d'intérêt** : Taux fixe, selon l'échéance, affiché au taux nominal annuel.

**Montant d'achat** : Tout montant égal ou supérieur à 100 \$ (ou à 10 000 \$ pour un versement mensuel des intérêts).

**Remboursement** : Total à l'échéance.

**Régimes ou fonds de retraite** : Admissibles aux régimes ou fonds instaurés par le gouvernement du Québec (REER, FERR, CRI, FRV). Peuvent également être inscrites au compte d'un fiduciaire ou d'un agent d'un fiduciaire pour le bénéfice d'un participant à un fonds ou un régime de retraite autogéré.

**Cession et transfert** : Cessibles et transférables à un acheteur autorisé avant l'échéance (montant minimum de 100 \$).

TAUX EN VIGUEUR - OBLIGATIONS A TAUX FIXES DU QUÉBEC										
TERME	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
TAUX ANNUELS (%)	1,85	2,65	3,05	3,40	3,75	4,05	4,30	4,50	4,65	4,75
Caractéristique : encaissables à l'échéance.										
Avec Boni *	2,85	3,65	4,05	4,40	4,75	5,05	5,30	5,50	5,65	5,75

Taux incluant un boni de 1%, **pour la première année du terme seulement**, qui s'applique aux nouveaux fonds enregistrés.

## FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

**Yves Renaud**  
Conseiller en placement  
(450) 629-3167  
yves.renaud@fbn.ca

**Anik Beauchamp**  
Conseillère en placement  
(450) 629-3180  
anik.beauchamp@fbn.ca

**Richard Beauchamp**  
Conseiller en placement  
(450) 629-3144  
richard.beauchamp@fbn.ca

**Saison 2004-2005**

**Les Grandes Sorties jeune public**



## **Sortez avec vos petits-enfants !**

La nouvelle saison de la Maison des arts de Laval débutera sous le thème des relations intergénérationnelles avec *La Couturière*, une œuvre théâtrale présentée début octobre dans le cadre de la Semaine lavalloise des aînés ; et *Le piano muet*, un conte musical écrit par Gilles Vigneault et présenté début novembre par l'Orchestre symphonique de Laval.

*La Couturière* est un parcours théâtral intégrant les arts visuels qui réunira des enfants et des aînés dans un cadre intimiste – une trentaine de spectateurs par représentation. « Nous avons choisi cette pièce car elle traite du lien étroit qui existe entre une petite-fille et sa grand-mère. L'auteure, Jasmine Dubé, pose un regard tendre et critique sur la relation enfant-adulte », explique M. François Hurtubise, coordonnateur du programme jeune public.

Avec *Le Piano muet*, on y explore la relation petit-fils-grand-père. Une occasion rêvée pour les enfants de s'initier à la musique classique et à la poésie de Gilles Vigneault, sur une narration du comédien Jacques Piperni. « Ce spectacle est présenté depuis plusieurs années et le narrateur le maîtrise à merveille », souligne M. Hurtubise.



### **La Couturière (5 à 8 ans et aînés)**

**Théâtre Bouches Décousues**

◆ Du 5 au 10 octobre 2004

Grand public : **jeudi 7 octobre à 18 h 30 et dimanche 10 octobre à 11 h, 15 h et 18 h 30**

Ariane, une artiste peintre, nous invite à pénétrer dans l'univers de Blanche, sa grand-mère couturière. À travers un labyrinthe de tableaux, de fils et de traces, il y a des arrêts pour raconter une histoire, ramener un souvenir. À la fin du parcours, le public est invité à créer un carré de courtepointe qui deviendra une œuvre d'art.



### **Le piano muet (6 à 12 ans)**

**Ensemble de l'Orchestre symphonique de Laval**

◆ Du 7 au 10 novembre 2004

Public famille : **dimanche 7 novembre à 15 h**

Lucas a huit ans. Dans la maison où il vit seul avec sa mère se trouve un piano verrouillé sur lequel trône la photo de son grand-père jouant de l'accordéon. À la suggestion de son amie Emma, il décide d'aller à la rencontre de son grand-père. Un rêve qui le conduira jusqu'à une petite cabane dans la forêt... Écrite par Gilles Vigneault sur une musique de Denis Gougeon, cette œuvre allie à merveille la musique contemporaine et le conte québécois traditionnel.

La Maison des arts présentera treize spectacles jeune public en 2004-2005. Le détail du programme est disponible au [www.ville.laval.qc.ca](http://www.ville.laval.qc.ca). En s'abonnant dès maintenant, le public famille profite de réductions pouvant aller jusqu'à 20 % sur le prix régulier. Le coût de tous les spectacles est de 12 \$ l'unité (enfants et adultes), à l'exception de *La Couturière* (15 \$) et *Le piano muet* (15 \$ pour les adultes).

**Réservations : (450) 667-2040.**

## *Informations sur le transport en commun adapté de la STL*



Le transport en commun adapté est offert à tous les lavallois handicapés qui ne sont pas capables de se déplacer en toute sécurité sur le réseau de transport en commun régulier de la STL.

Lorsque vous serez admis, vous appelez votre service de réservation (avant 17h00 la veille) et vous les informez de tous vos besoins. Le transport adapté est offert de 6h30 le matin à 23h00, du lundi au vendredi et de 8h00 à minuit les soirs de fin de semaine. Vous pouvez vous déplacer plusieurs fois dans la même journée.

Le coût est le même qu'en transport en commun régulier offert par la STL : Tarif au comptant pour les personnes âgées de plus de 65 ans : \$1,70 pour un déplacement à Laval et de \$3,40 pour un déplacement vers Montréal ou la Rive Sud. La lisière de billet STL est de \$11,00 pour 8 tickets. La passe mensuelle STL à coût réduit est de \$38,50. Vous connaissez une personne qui ne peut plus utiliser le transport en commun? Nous serons heureux de la renseigner sur ses droits à l'admissibilité au transport adapté.

### **Le service de soutien à l'admission au transport adapté de l'ALTA**

Depuis trois ans, L'ALTA offre aux citoyens de Laval des services divers dont le soutien à l'admission au transport en commun adapté :

- ❖ Renseignements sur les critères d'admission
- ❖ Envoi du formulaire d'admission au transport adapté de la STL
- ❖ Aide individuelle pour compléter la première partie du formulaire

- ❖ Envoi de la demande complétée au Comité d'admission au transport adapté
- ❖ Suivi de la demande et soutien lors de la révision, si nécessaire.

### **Critères d'admission au transport adapté STL**

La personne handicapée, sur le plan de la mobilité, doit démontrer qu'elle a une limitation justifiant l'utilisation au transport adapté et elle doit avoir l'une des incapacités suivantes :

- ❖ Incapacité de marcher 400 mètres sur un terrain uni;
- ❖ Incapacité de monter une marche de 35 centimètres (14 pouces) de hauteur avec appui ou d'en descendre sans appui;
- ❖ Incapacité d'effectuer l'ensemble d'un déplacement en transport en commun;
- ❖ Incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
- ❖ Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle;
- ❖ Incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou celle des autres.

**Renseignez-vous, l'ALTA est là pour vous aider**

---

**ALTA inc. (Association lavalloise des usagers du transport adapté)**  
**387, boul. des Prairies, local 210 B,**  
**Laval-des-Rapides (Québec) H7N 2W4**  
**Téléphone : (450) 663-5958**  
**Télécopieur : (450) 663-5219**  
**Courriel : [alta@cam.org](mailto:alta@cam.org)**



# *Le Partage Humainitaire*

## ***Le Partage Humainitaire***

Le Partage Humainitaire est un organisme sans but lucratif qui oeuvre auprès de personnes âgées, défavorisées ou handicapées demeurant en établissement à Laval et ses environs depuis 1971.

### **La Mission**

Le Partage Humainitaire a pour but de meubler la solitude et valoriser les aînés vivant en établissement. C'est par le biais de loisirs spécialement adaptés à leurs besoins, que sont rejoints ces gens trop souvent oubliés.

Au-delà de 400 bénévoles consacrent temps et énergie à la réalisation de l'œuvre du Partage Humainitaire.

#### **Auprès des aînés :**

- \* Sorties de groupes
- \* Fêtes thématiques
- \* Visites amicales
- \* Musique
- \* Interventions auprès des personnes ayant des déficits cognitifs

#### **Auprès de l'organisme :**

- \* Décoration de salle
- \* Préparation de buffet
- \* Emballage-cadeaux
- \* Transport

## ***Les objectifs***

### **Un partage humanitaire**

Offrir aux aînés une présence: chaleureuse ainsi que l'écoute amicale dont ils ont besoin.

### **Un partage socioculturel**

Assurer l'adaptation des résidents à leur milieu de vie en leur permettant de participer à des activités :

- \* physiques
- \* divertissantes
- \* intellectuelles
- \* sociales
- \* expressives et créatives

Privilégiant :

- \* le maintien de l'autonomie
- \* la sécurisation
- \* la valorisation
- \* l'intégration sociale dans leur établissement et la communauté

### **Un partage spirituel**

Favoriser le maintien de leurs habitudes religieuses.

## ***Soyez des nôtres***

Devenez un donateur au Partage Humainitaire.

Que ce soit par votre temps bénévole ou par votre soutien financier, votre don sera toujours une aide très précieuse qui nous permettra d'atteindre nos objectifs.

435, boul. Curé Labelle, bureau 219

Laval H7V 2S8

Téléphone : (450) 681-1536

Télécopieur : (450) 681-3484



# Programme de La Rose d'Or 2004-2006

PRIX D'EXCELLENCE SCHL PROCESSUS ET GESTION, PRIX ARMAND-MARQUISSET

## Historique

Le Programme Roses d'Or est un programme volontaire d'appréciation de la qualité des services pour les résidences privées d'hébergement pour les personnes âgées.

Avant 1989, ces résidences étaient peu réglementées, non répertoriées et leurs services inconnus. Depuis, la FADOQ Région Mauricie, puis la FADOQ Région Saguenay-Lac St-Jean-Ungava, ont élaboré et développé une grille d'appréciation.

En 1999, le projet pilote du Programme est initié par la FADOQ - Mouvement des aînés du Québec et testé dans cinq régions, dont celle de Laval.

En janvier 2000, la FADOQ - Région Laval attribue ses premières Roses d'Or. En novembre 2003, la région de Laval participe à une nouvelle expérimentation, l'intégration du projet interministériel des standards nationaux à la Grille Rose d'Or.

En 2004, la FADOQ - Région Laval remet, pour la troisième fois, l'attestation et les Roses d'Or à vingt-sept résidences participantes.

## Buts Visés

- Améliorer la qualité de vie des aînés qui vivent en résidence privée avec services;
- Procéder à l'appréciation des résidences privées pour les aînés à partir d'une grille d'appréciation validée et d'une démarche rigoureuse encadrée par un guide d'implantation;
- Élaborer un bottin régional des résidences privées avec services servant d'outil de référence pour les aînés, les organismes ou le public à la recherche d'un hébergement privé de qualité.

## Bottin

Le bottin 2004-2006 des résidences reconnues par le Programme Roses d'Or est disponible pour consultation dans les bibliothèques municipales et à la Place des Aînés ainsi que sur le site :

[fadoqlaval@fadoqlaval.com](mailto:fadoqlaval@fadoqlaval.com)

Lors d'une recherche active d'un hébergement, vous pouvez en obtenir un exemplaire aux différents points de services du Centre de Santé et de services sociaux de Laval, à la Place des Aînés et à la FADOQ - Région Laval.

## Comité Aviseur Régional Du Programme Roses d'Or

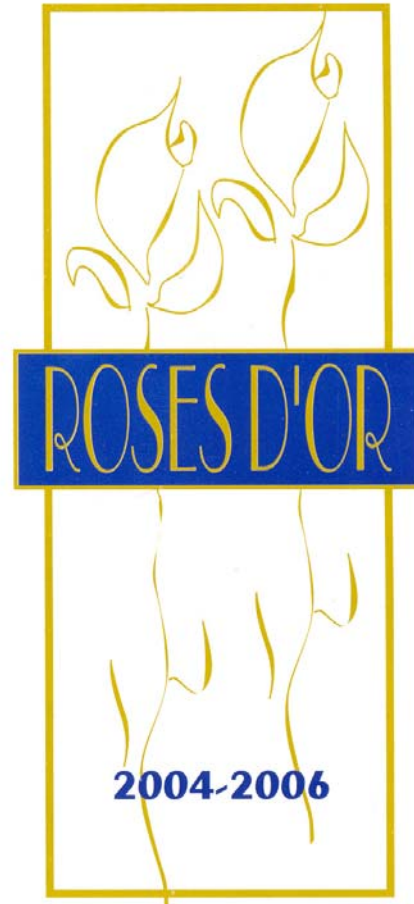
- Une personne vivant en résidence privée avec services
- Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Laval
- Association des Résidences et CHSLD Privés du Québec
- Association québécoise de gérontologie de Laval, Lanaudière, Laurentides
- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
- Centre des services santé et des services sociaux de Laval
- FADOQ - Région Laval
- Regroupement lavallois des chambres et pensions pour personnes âgées
- Ville de Laval

### Pour information:

(450) 686-2339

[fadoqlaval@fadoqlaval.com](mailto:fadoqlaval@fadoqlaval.com)

## PROGRAMME



**Prix d'excellence SCHL  
PROCESSUS ET GESTION  
Prix ARMAND-MARQUISET**



FADOQ - Région Laval  
1450, boul. Pie X, bureau 203  
Laval (Québec) H7V 3C1  
Tél.: (450) 686-2339 • Fax: (450) 686-4845  
[fadoqlaval@fadoqlaval.com](mailto:fadoqlaval@fadoqlaval.com)



## *Donnez pour vous*

Un don à la Fondation permet de faire l'acquisition d'équipements médicaux de haute technologie, de supporter la recherche et la formation du personnel.

Grâce à votre don et à celui de tous nos donateurs, la Fondation a acheté des équipements dans plusieurs départements au cours des 25 dernières années dont :

- la Pédiatrie,
- la Clinique du sein,
- la Radiologie,
- la Cardiologie, pour n'en nommer que quelques-uns.

Communiquez avec la Fondation au (450) 975-5347

## La ligne Référence-aînés



La source d'information que vous attendiez depuis longtemps !

- ❖ Vous avez 65 ans ou plus
- ❖ Vous cherchez un renseignement
- ❖ Vous ne voulez pas « parler » à une boîte vocale

Composez le (514) 527-0007 du lundi au vendredi de 9h à 16h30

C'est un guichet unique, non-automatisé, gratuit, bilingue, offert par des permanents et des bénévoles qualifiés qui vous renseigne et vous guide dans les domaines de la santé, des services sociaux, des services fédéraux, provinciaux, municipaux, régionaux, communautaires et d'utilité publique.

## L'AQDR Laval

Présente

### « Une Étoile Aînée »



Dans le cadre de la « Semaine Lavalloise des Aînés » l'AQDR Laval (Association Québécoise de Défense des Droits des personnes Retraitées et Préretraitées) ira « faire rire à domicile et gratuitement » en présentant la Troupe de théâtre :

### « Une Étoile Aînée »

Pour les résidents du **Manoir St-Martin le 15 octobre à 14h00**  
et pour les résidents du **Manoir Marc-Aurèle-Fortin le 19 octobre à 14h00**

« Une Étoile Aînée » est une troupe de théâtre formée par des aînés, créée et dirigée par madame Marie-Jeanne Tremblay (Directrice d'atelier de théâtre).



Je suis particulièrement fière de m'associer à cette publication de *l'Autre parole* pour souligner le rôle important que joue l'Association québécoise de défense des droits des retraités de Laval pour la communauté lavalloise.

Son engagement envers les personnes retraitées de Laval contribue à ce que tous ensemble nous continuions à faire du Québec une société où les aînés joueront un rôle actif et pourront bénéficier de services qui répondront à leurs besoins.

**Michelle Courchesne, Députée de Fabre,  
ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et  
ministre responsable de la région de Laval**

#### Bureau de comté

538, rue Principale, Sainte-Dorothée, Laval, (Qc), H7X 1C8  
Téléphone : (450) 689-5516, Télécopieur : (450) 689-7842



La Fondation Cité de la Santé-CHARL et Lifeline ont créé un partenariat afin d'offrir un service de télésurveillance et de soutien à domicile aux Lavallois. Ce service s'adresse aux personnes âgées ou à mobilité réduite ou encore à celles qui sont aux prises avec des maladies évolutives risquant de se détériorer rapidement, les cardiaques par exemple.



Lifeline établit le lien entre vous l'utilisateur, à votre domicile, et vos voisins, amis, proches et avec les services d'urgences (911). L'utilisateur peut joindre directement le personnel qualifié et expérimenté de Lifeline, 24 heures sur 24, à partir de son domicile. Il n'a qu'à exercer une simple pression sur le bouton d'un pendentif ou d'un bracelet qu'il porte en tout temps.

L'abonnement à ce service est très abordable et comprend un choix de bouton d'aide personnel et l'installation d'un appareil spécial que l'on branche sur la ligne téléphonique résidentielle. Pour en savoir plus, visitez le site Internet de Argus Lifeline au [www.arguslifeline.com](http://www.arguslifeline.com) ou communiquez avec M. Stéphane Tremblay au (450) 657-7890.



## La Cité de la Santé de Laval

*« Les aînés de Laval (s')emballent pour leur hôpital »*

**Bénévoles recherchés pour emballage de cadeaux au Carrefour Laval au profit de la Fondation de la Cité de la Santé.**

**Serez-vous de la partie ? Voir l'article à ce sujet à la page 17.**